



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 31 août 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 7 septembre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-28
CONVENTION D'ENTRETIEN DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la décision de GBCA d'attribuer une subvention aux communes qui assurent, par convention, l'entretien quotidien des écopoints.

Cette convention a pour but de définir les modalités pratiques et techniques, mais aussi les responsabilités des différents partenaires dans le cadre de l'entretien des écopoints.

Cette subvention, distribuée suivant le nombre de points d'apport volontaire, est calculée de la façon suivante : 100 €/an par écopoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'entretien des points d'apport volontaire avec GBCA
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 septembre 2023, et de la publication le 8 septembre 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN